

Monsieur le Commissaire-enquêteur,

Pour montrer les incohérences du DDAE déjà pointées à de nombreuses reprises sur le registre, il suffit de comparer les distances entre les parcs en fonctionnement pdf 36-37 (pages 33-34) et pdf 532-533 (pages 306-307)

Nom du parc	Commune	pdf 36-37 (pages 33-34)	pdf 532-533 (pages 306-307)
Berceronne	Jazeneuil	2,46 km	2,8 km
Saint-Germier	Saint-Germier	3,62 km	5,2 km
Lusignan I	Lusignan	5,46 km	5,7 km
Lusignan - Venours	Lusignan	5,92 km	5,8 km
Pamproux	Pamproux	7,37 km	8,4 km
Champs Chagnots	La-Chapelle-Montreuil	7,92 km	8,6 km
Fontenelles	Cloué-Coulombiers	8,71 km	9,3 km
Balusson	Sainte-Eanne, Salles, Soudan	11,50 km	12,6 km

Force est de constater que les localisations des parcs éoliens qui sont en activité sont pour le moins fantaisistes.

Cela montre que le dossier n'est en rien une expertise mais un document commercial qui sert à vanter les soi-disant mérites d'un appareil.

Comment ce projet pourrait-il prospérer ? Il doit se voir opposer un arrêté de refus.

Avec mes salutations distinguées,

Edith de PONTFARCY